

Date de convocation

07/02/2019

Date d'affichage

07/02/2019

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 09

Votants 11

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit Février
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur
Georges CINO, Maire

Présents : Mmes et Mrs CINO Georges, GRODZISKI Catherine, PEREIRA Jacques, D'ADDARIO Roméo, MEUNIER Filippa, DEZANDRE Séverine, MARLIER Georges,

Excusés : Mme BOGAERT Isabelle (pouvoir à Mr CINO), Mr OBOEUF Matthieu (pouvoir à Mme Grodziski), BROUILLIARD Alexandre (pouvoir à Mr PEREIRA).

Absents : Mmes et Mr DUBOIS Pierre, MAZY Candide et COTELLE Claudine

Secrétaire : DEZANDRE Séverine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 puisque le quorum est atteint.

1- OBJET : Désignation des délégués pour représenter la municipalité au SMTD

Monsieur le Président expose que lors des démissions des conseillers municipaux ou adjoints, certains postes de délégués titulaires ou suppléants n'ont pas été remplacés.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant au remplacement de Hervé PETIT pour le poste de délégué suppléant auprès du SMTD.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'accepter la candidature de Catherine GRODZISKI au poste de délégué Suppléant pour représenter la municipalité auprès du SMTD.

2- OBJET : Désignation des délégués pour représenter la municipalité au SICAIÉ

Monsieur le Président expose que lors des démissions des conseillers municipaux ou adjoints, certains postes de délégués titulaires ou suppléants n'ont pas été remplacés.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant au remplacement de Fabienne GIOVANNINI pour le poste de délégué titulaire auprès du SICAIÉ.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'accepter les candidatures de Filippa MEUNIER au poste de délégué titulaire et non plus suppléant et de Séverine DEZANDRE, au poste de délégué suppléant, pour représenter la municipalité auprès du SICAIÉ.

3- OBJET : Convention intercommunale d'attribution des logements

Monsieur le Président expose que la CCCO souhaite mettre en place la convention intercommunale des logements afin de respecter la réforme de la politique du logement mise en place dès 2014.

Après lecture de la convention faite par les élus,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité la mise en place de la convention intercommunale d'attribution des logements au sein de la commune et de la CCCO.

4- OBJET : Avis sur la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire

Monsieur le Président expose que le PLH communautaire initialement prévu pour la période 2010/2016, a reçu un avis favorable pour une prorogation de 2 ans, soit jusque fin 2018. Cette prorogation a permis à la CCCO de réaliser un diagnostic, dont découlent des orientations puis le programme d'actions pour la période 2019/2024.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette reconduction en fonction des nouvelles orientations, comme exposé dans le document remis aux élus.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du programme d'actions et délibéré

Décide à l'unanimité d'accepter la reconduction du PLH communautaire comme défini par la CCCO.

5- OBJET : Recrutement des animateurs pour les besoins des ALSH de la commune

Monsieur le Président expose que, lors des ALSH mis en place par la commune, il est nécessaire de recruter des animateurs en plus de ceux présents aux effectifs, afin d'encadrer les enfants selon les normes de la DDCS.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à la possibilité de recruter des animateurs supplémentaires pour le bon déroulé des ALSH.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des animateurs selon les besoins des ALSH mis en place par la commune et les normes établies par la DDCS.

6- OBJET : Recrutement des agents contractuels de remplacement

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'il y a eu lieu de prendre une délibération concernant le remplacement des agents titulaires et/ou contractuels par des agents en contrat de remplacement.

Ces contrats sont établis suivant les missions des titulaires et/ou contractuels et les durées d'absence. En effet, il est à prendre en compte que certains postes doivent être remplacés le jour même.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à la mise en place de ces contrats de remplacement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place et signer les contrats de remplacement pour les agents titulaires et/ou contractuels selon les besoins des services.

7- OBJET : Financement des formations BAFA

Monsieur le Président expose que lors des recrutements d'animateurs pour les périodes d'ALSH, très peu d'écaillonnais postulent. Il souhaite donc aider les jeunes de la commune à obtenir le diplôme du BAFA afin de pouvoir postuler aux offres d'animateurs ALSH de la commune.

Pour ce faire, une convention de partenariat sera établie afin de permettre à la Mairie de payer le diplôme du BAFA aux jeunes et en contrepartie pour le jeune de réaliser des heures de bénévolat lors des ALSH, jusqu'à hauteur du montant du BAFA.

De ce fait, chaque année 2 à 3 jeunes écaillonnais pourraient bénéficier de ce partenariat.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à la mise en place de ce partenariat entre la Mairie et les jeunes écaillonnais.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'accepter la mise en œuvre de ce partenariat entre la mairie et les jeunes écaillonnais, dans la limite de 3 jeunes écaillonnais par an pour qui le diplôme du BAFA pourrait être financé dans le cadre d'une convention de bénévolat, suivant les conditions requises.

8- OBJET : Subvention exceptionnelle pour l'Association des Paralysés de France (APF)

Monsieur le Président expose que l'APF a envoyé un courrier afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour l'année 2019, pour le bon fonctionnement de l'antenne du Douaisis.

Monsieur le Maire après lecture faite du courrier de demande de subvention, demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à l'octroi ou non d'une subvention

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'accepter le versement d'une subvention de 50€ à l'Association des Paralysés de France pour l'année 2019.

9- OBJET : Subvention exceptionnelle pour le Secours Populaire

Monsieur le Président expose que le secours populaire a envoyé un courrier afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour l'année 2019.

Monsieur le Maire après lecture faite du courrier de demande de subvention, demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à l'octroi ou non d'une subvention

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'accepter le versement d'une subvention de 50€ au Secours Populaire pour l'année 2019.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20h30.
